

Adoption du budget primitif "Eau" pour l'exercice 2021

Délibération 2020-084

Exposé

Les orientations générales du budget primitif 2021 de la régie Eau de Paris ont fait l'objet d'une présentation, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, lors de la séance du Conseil d'administration du 6 novembre dernier.

La présente délibération concerne le budget principal EAU de la régie. Pour mémoire, ce budget consolide les activités « eau potable » et « eau non potable », gérées de façon distincte et étanche, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. Les activités annexes sont suivies dans un budget séparé, qui fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'administration.

SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Malgré une forte diminution des recettes liée à la crise sanitaire (-12M m³ retenus par rapport aux prévisions hors effets de la crise sanitaire), la régie maintient la part variable du prix de l'eau potable à 1,0063 € HT/m³ pour 2021. Ainsi, sur la période 2015-2020, la part eau potable du prix de l'eau aura enregistré une hausse moyenne de 0,3% par an grâce à la stabilité du tarif depuis 2017.

Cet effort est rendu possible par la politique de maîtrise des charges d'exploitation engagée depuis plusieurs années : fin 2020, les charges générales auront baissé de 9 % par rapport à fin 2014 et les charges de personnel seront restées stables sur cette même période.

Avec une section d'exploitation équilibrée à 310,5M€, le budget primitif 2021 affiche une diminution globale des charges de 9,8 M€ par rapport au budget primitif 2020, soit une baisse de 3 %.

Le budget d'investissement 2021, d'un montant global de 125,9M€ enregistre une hausse de 29,9 M€ par rapport au budget primitif 2020 en raison d'un programme d'investissements 2021 ambitieux.

L'autofinancement (56,6 M€) est constitué par le résultat prévisionnel 2021, estimé à 10,9 M€, et la dotation aux amortissements (45,7 M€).

L'emprunt d'équilibre, avant affectation du résultat de l'exercice 2020, ressort à 51,5 M€. Le recours à l'emprunt bancaire en 2021 sera nécessaire pour couvrir le besoin de financement en raison de l'insuffisance des résultats prévisionnels 2020, fait désormais acquis même si le niveau de recettes pour 2020 n'est pas encore définitivement connu en raison de l'impact de la crise sanitaire.

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation regroupe les dépenses et les recettes correspondant à la gestion courante de la régie. Elle est proposée, pour l'année 2021, à un montant de 310,5 M€ en recettes et en dépenses contre 320,3 M€ au budget primitif 2020.

BP 2021		BP 2021	
E X P L O I T A T I O N	DEPENSES: 310,5M€	RECETTES 310,5M€	
	Charges d'exploitation (hors redevances eau): 67,5M€	Ventes d'eau aux usagers parisiens : 154,1M€	
	Taxes et redevances collectées : 101,3M€	Taxes et redevances reversées : 101,3M€	
	Charges de Personnel : 77,4M€	Autres ventes d'eau , services , travaux, subventions, produits divers : 42,5M€	
	Charges financières, exceptionnelles, provisions: 7,7M€	Production immobilisée : 12,6M€	
	Autofinancement : 56,6M€ (45,7 dotation aux amortissement + 10,9 de résultat d'exploitation)	Autofinancement: 56,6M€	
I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES: 125,9M€	RECETTES 125,9M€	
	Annuité de la dette+ amortis sub : 9,7M€	Aides Agences de l'Eau, subventions, Tiers: 17,8M€	
	Investissements : 103,6M€	Emprunt d'équilibre* : 51,5M€	
	Production immobilisée: 12,6M€		

(*) au BP; il s'agit d'un emprunt dit d'équilibre dans l'attente de l'affectation du résultat année n-1

I.1 LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Le budget primitif 2021 affiche une diminution globale des charges de 9,8M€ par rapport au budget primitif 2020.

Le montant global des taxes et redevances, si on intègre les redevances collectées auprès des usagers pour le compte de l'agence de l'eau Seine-Normandie (chapitre 11 pour une partie, chapitre 014 pour l'essentiel), est en baisse de 6,5 M€ par rapport au budget primitif 2020. Il représente un tiers du montant total des dépenses.

Le budget primitif EAU 2021 affiche une baisse des charges à caractère général de 2 M€ par rapport au budget primitif 2020. Les charges de personnel, quant à elles, augmentent de 1,4M€ en raison de l'évolution de la masse salariale générée par l'application des statuts du personnel et de la nécessité de procéder à certains recrutements pour mener à bien les différents projets de la régie.

Les dépenses d'exploitation sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2020 (M€)	BP 2021 (M€)
011	Charges à caractère général	85,8	83,9
	dont taxes et redevances versées	17,9	16,4
012	Charges de personnel et frais assimilés	76,0	77,4
014	Atténuations de produits (taxes et redevances versées)	89,9	84,9
65	Autres charges de gestion courante	0,6	0,5
66	Charges financières	0,9	0,7
67	Charges exceptionnelles	3,2	3,5
68	Dotations aux provisions	3,0	3,0
	Sous-total dépenses réelles	259,3	253,9
042	Dotation aux amortissements	51,6	45,7
023	Virement à la section d'investissement (résultat)	9,4	10,9
	Sous-total dépenses d'ordre	61,0	56,6
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	320,3	310,5

Les principales évolutions par chapitre sont détaillées ci-après.

Charges à caractère général (chapitre 011) : 83,9 M€

Eau de Paris affiche une baisse de ses dépenses d'exploitation de 2,0 M€ par rapport au budget primitif 2020. Celle-ci est composée :

- De la diminution de certaines charges dont les principales sont :
 - o Les dépenses d'électricité (-0,9M€) en raison de la baisse de la production et l'obtention de conditions tarifaires plus favorables dans le cadre du renouvellement des marchés de fourniture d'électricité ;
 - o Les dépenses d'entretien et de maintenance (-1,9 M€), avec l'absence d'opérations lourdes d'entretien telles que le curage de la pré darse d'Orly qui a eu lieu en 2020, ainsi que l'optimisation de certaines interventions ;
 - o Les redevances, assises sur les consommations en eau potable (-1,5M€), reversées à l'agence de l'eau Seine-Normandie, les Voies Navigables de France et l'EPTB Seine Grands Lac.
- Du renchérissement d'autres charges dont les principales sont :
 - o Les achats de travaux liés à des demandes de tiers (+0,8M€), dépenses qui sont financées par les tiers bénéficiaires,
 - o Les produits de traitement (+0,5 M€) en raison du renchérissement des prix d'achats, fortement soumis à la variation des cours mondiaux sur ces produits ;
 - o Les locations immobilières (+0,5M€) où dans le cadre du renouvellement des baux, une hausse du montant des loyers est sollicitée par les bailleurs et inscrite au BP à titre prudentiel en dépit de discussions non finalisées avec les propriétaires ;
 - o Les sorties de stocks (+0,5M€).

Dépenses de personnel (chapitre 012) : 77,4 M€

La hausse des dépenses de personnel est d'abord liée au glissement vieillesse technicité (GVT) qui, par son dynamisme, génère à lui seul un coût supplémentaire de 1,2M€ chargé chaque année. L'effet noria, c'est-à-dire le remplacement des départs en retraite par des profils moins onéreux, (-0,2M€ chargé) ne compense qu'une faible partie de ce coût.

L'effectif budgétaire demeure stable avec un plafond à 905 effectifs physiques.

En équivalent temps plein moyen sur l'année, les effectifs augmenteraient légèrement pour atteindre 880 (pour mémoire, celui de l'exercice 2019 était de 868).

Atténuation de produits (chapitre 014) : 84,9M€

Ce chapitre enregistre les redevances collectées par Eau de Paris pour le compte de l'agence de l'eau Seine-Normandie au titre des redevances pour la modernisation des réseaux de collecte et la lutte contre la pollution.

Pour 2021, les taux définis par l'agence de l'eau dans le programme Eau & Climat 2019-2024 n'évoluent pas. La diminution de 5M€ du montant de ce chapitre, par rapport à l'exercice 2020, est due exclusivement à la baisse de la consommation des usagers

Autres Charges de gestion courante (chapitre 65) : 0,5 M€

Ce poste recouvre les crédits alloués aux créances irrécouvrables constatées par Eau de Paris et les admissions en non-valeur. Au regard du montant recouvré chaque année, ce montant est particulièrement faible et résulte du taux d'impayés exceptionnellement bas de la régie.

Charges financières (chapitre 66) : 0,7 M€

Les intérêts acquittés au titre des emprunts bancaires (0,7 M€) diminuent au fur et à mesure du remboursement de la dette afférente, Eau de Paris n'ayant pas recouru à l'emprunt bancaire en 2020 au titre des activités Eau. Ce budget pourra être utilement revu au cours de l'année 2021 lorsque le montant à emprunter sera précisé, ainsi que les taux et la date de versement des premières échéances (qui pourraient intervenir en toute fin d'année).

Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 3,5 M€

Les charges exceptionnelles sont constituées des subventions versées par la régie à des tiers (1,8 M€) dont celles destinées à soutenir des actions de politique sociale (0,6M€) qui comprend la contribution annuelle au Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour 0,5 M€, ainsi que le soutien apporté sous forme de subventions aux associations à vocation sociale pour 0,1 M€.

Par ailleurs, ce chapitre porte également les subventions engagées dans le cadre de la protection de la ressource (0,82 M€) auxquelles les dépenses liées à la mise en œuvre du régime d'aides aux agriculteurs sur les aires d'alimentation des captages d'Eau de Paris ont été intégrées pour un montant de 364 K€. Rappelons que ces dépenses s'intègrent dans un programme de 47M€, sur une durée de 10 ans, faisant l'objet d'un cofinancement (80% AESN-20% Eau de Paris).

Enfin, ce chapitre porte également les crédits nécessaires à l'annulation de titres sur exercices antérieurs (1,36 M€), montant identique à celui de l'exercice précédent. Lorsqu'elles consistent en des corrections de facturations (liées aux consommations d'eau pour la plupart), elles font l'objet d'une nouvelle facturation.

Dotations aux dépréciations et aux provisions (chapitre 68) : 3 M€

L'enveloppe de 3 M€ inscrite au budget primitif 2021 se décline comme suit :

- 1,3 M€ de provisions pour gros entretien, assises sur un programme de travaux d'exploitation effectués périodiquement (opérations de curage d'ouvrages de stockage d'eau brute, renouvellement des charbons actifs en grains) ;

- 1,5 M€ de provisions pour litiges, contentieux et sinistres, ainsi que celles constituées au titre des pensions et obligations réglementaires (indemnités de fin de carrière et abondement du compte épargne temps (CET) par l'employeur). Ces dernières, ayant pour objet de couvrir les obligations d'Eau de Paris, en tant qu'employeur, vis-à-vis de ses salariés lors de leur départ à la retraite, consistent en l'octroi de jours supplémentaires à ceux posés par le salarié sur son compte épargne temps (majoration de 50% des jours posés sur le CET, plafonnée à 23 jours) et le versement d'une prime dont le montant dépend de l'ancienneté (un à trois mois de salaire). Ces coûts, liés au personnel de la régie, s'ajoutent à ceux portés par le chapitre 012 « dépenses de personnel » ;
- 0,2M€ de provisions de dépréciation des créances clients (impayés).

Une délibération spécifique dresse, en fin d'année, le bilan des provisions à constituer ainsi que les reprises de provision à faire dans le cadre de prestations réalisées ou de contentieux réglés ou abandonnés.

Dotations aux amortissements (chapitre 042) : 45,7 M€

La dotation aux amortissements pour 2021 est estimée à 45,7 M€, à laquelle sont intégrés 4,7 M€ de sorties d'actifs liés au renouvellement des équipements de télérelève et des compteurs non amortis totalement. Son évolution à la baisse, par rapport au budget primitif 2020, résulte, en premier lieu, de la diminution des sorties d'actifs liées au renouvellement des compteurs (-3,3M€) ainsi qu'à la révision, opérée en novembre 2020, de certaines durées d'amortissement.

I.2 LES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Le montant total des recettes d'exploitation prévu au budget s'élève à 310,5 M€. La baisse de 9,8 M€ par rapport au budget primitif 2020 se concentre sur les ventes d'eau potable aux abonnés (-8,2M€) et les redevances collectées auprès de l'abonné parisien.

Les recettes sont réparties comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021
		(M€)	(M€)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	298,5	284,5
	<i>dont Ventes d'eau potable aux abonnés parisiens</i>	162,3	154,1
	<i>dont taxes et redevances</i>	107,8	101,3
74	Subventions d'exploitation	0,1	0,1
75	Produits divers de gestion courante	3	3
77	Produits exceptionnels	0,5	0,8
78	Reprises sur amortissements et provisions	3	5
013	Atténuations de charges (variations stock, remboursement charges de personnel (sécurité sociale))	2,5	3
	Sous total recettes réelles	307,6	296,4
42	Production immobilisée et amortissement subventions	12,7	14,1
	Sous total recettes d'ordre	12,7	14,1
	TOTAL des recettes d'exploitation	320,3	310,5

L'évaluation de ces principaux postes de recettes est assise sur les éléments suivants :

Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises (chapitre 70) : 284,5 M€

Les ventes d'eau potable aux abonnés : 154,1 M€

Les prévisions 2021 sont assises sur une consommation de 153,1 Mm³.

Si celles-ci sont en nette baisse par rapport à celles retenues pour le budget primitif 2020 (161,7 Mm³), elles sont en revanche proches des hypothèses retenues par le budget supplémentaire 2020 (154Mm³), un prolongement des effets de la crise sanitaire sur 2021 étant escompté.

Le prix de la part variable de fourniture d'eau potable demeure stable à 1,0063 €/m³.

Les ventes d'eau non potable : 15,6 M€

Elles sont essentiellement constituées des consommations des services municipaux avec une recette de 15,5 M€ en 2021 pour une consommation forfaitaire de 67,8M m³, conforme aux hypothèses du business plan applicables sur la période 2015-2020 et prorogées jusqu'à finalisation d'une nouvelle trajectoire financière de l'ENP.

Pour les usagers non municipaux, la recette escomptée reste stable, aux alentours de 0,1 M€.

Les ventes de travaux : 6,5 M€

Les recettes attendues au titre des ventes de travaux sont en augmentation par rapport à 2020 (+0,8M€), exercice caractérisé par un moratoire sur les travaux en période électorale. Elles demeurent cependant en retrait des niveaux constatés sur les exercices antérieurs à la crise sanitaire.

Les reprises sur provisions : 5M€

Ce chapitre enregistre les prévisions de diminution des provisions déjà constituées lorsque les risques et charges ayant fait l'objet de provisions disparaissent ou sont réalisés. Le budget proposé de 5M€ comprend

1,5M€ s'inscrivant dans les mouvements réguliers de reprise enregistrés chaque année (clôture des contentieux) et 3,5M€ de diminution de la provision de 10M€ constituée en 2015 pour les recherches d'amiante sur le réseau parisien, à la suite des différentes expertises et investigations en cours de réalisation sur les vannes du réseau. Cette provision doit être reprise progressivement au fur et à mesure des diagnostics réalisés sur les ouvrages du réseau parisien qu'elle concerne. Pour mémoire, sur la durée de la mandature, les dépenses et surcoûts liés aux interventions (quelle que soit leur nature) sur les conduites amiantées sont estimés à un montant dépassant les 30 M€, montant très supérieur à la provision constituée en 2015 pour les seuls diagnostics.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 42) : 14,1M€

Ce chapitre comprend la production immobilisée (12,6 M€), qui enregistre le transfert en dépenses d'investissement des achats de travaux réalisés à la demande de tiers (6,1 M€), ces derniers redonnant de la valeur à nos immobilisations, ainsi que le coût de la maîtrise d'œuvre interne (6,5 M€).

Il inclut également l'amortissement des subventions d'équipement à hauteur de 1,5M€.

I.3 RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SECTION D'EXPLOITATION ET AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat prévisionnel s'établit à 10,9M€, par différence entre les produits et les dépenses de la section d'exploitation.

Au total, la contribution de la section d'exploitation au financement des dépenses de la section d'investissement s'établit à 56,6 M€, constituée du résultat d'exploitation pour 10,9 M€ et de la dotation aux amortissements pour 45,7M€.

II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement inscrit, en dépenses, les opérations liées à l'évolution du patrimoine de la régie et, en recettes, leur financement.

II.1 LES CREDITS DE PAIEMENT DE L'ANNEE 2021

La section d'investissement est proposée pour l'année 2021 à un montant de 125,9 M€ en recettes et en dépenses, non compris les reports de crédits de l'année 2020 (correspondant aux commandes engagées en 2020 mais dont la prestation n'aura pas été réalisée en 2020) qui feront l'objet d'une inscription au budget supplémentaire 2021.

Les dépenses réelles de la section s'établissent à 111,8 M€. La différence correspond à une dépense d'ordre relative à la production immobilisée (transfert vers la section d'investissement de charges d'exploitation rattachables à une opération d'investissement) et l'amortissement des subventions, dont le montant global s'élève à 14,1M€.

II.2.1 Travaux et investissements : 103,6 M€

Le montant des travaux s'élève à 103,6 M€ dont 41,1 M€ au titre de l'achèvement du programme pluriannuel d'investissements 2015-2020 et 62,5 M€ au titre du programme pluriannuel d'investissement 2021-2026.

Le programme d'investissement traduit de ce fait une nette augmentation lorsqu'il est comparé à ceux des années antérieures qui présentaient un réalisé annuel moyen compris entre 70 et 75M€.

Les principales opérations constituant ce budget sont :

- Au titre du PPAI 2015-2020 :
 - o Les travaux de modernisation de l'usine d'Orly : 18,5M€ ;
 - o Le renouvellement des compteurs abonnés : 9,1M€ ;
 - o La libération du site d'Auteuil : 7,2M€ ;
 - o L'achèvement du renouvellement de la conduite « ceinture Montmartre » : 2,6M€.
- Au titre du PPAI 2021-2026 :
 - o Le programme renouvellement du réseau Eau Potable 2021 : 23,5M€ (dont 3,9M€ pour les conduites de transport) permettant l'atteinte du taux de renouvellement de 0,8% par an ;
 - o Le programme Eau Non Potable 2021 : outre la fin des travaux portant sur la libération du site d'Auteuil, 4,8M€ sont prévus avec 1,5M€ pour la réhabilitation de la galerie Bercy-

- Villette et 1,1M€ pour le renouvellement d'une conduite de transport. Le reste est constitué de travaux, de moindre ampleur, de réhabilitation du réseau de distribution ;
- o Le remplacement d'une section du siphon de la Bièvre (aqueduc du Loing) pour 4,6M€ ;
 - o La transition numérique avec 3M€ inscrits pour moderniser tant les infrastructures que le parc applicatif ;
 - o Le démarrage du programme traçabilité avec 2,4M€ au titre de la sectorisation du réseau de distribution eau potable et 1,5M€ au titre de la pose de capteurs acoustiques ; ces deux projets ayant pour objectif d'améliorer la détection et la réparation des fuites ;
 - o Les actions de protection de la ressource où 1,4M€ est prévu dont 0,8M€ pour les seules acquisitions foncières.

II.2.2 Dépenses de remboursement de capital des emprunts : 8,2 M€

- o 3,9 M€ de remboursement d'avances à l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- o 4,3 M€ constitués essentiellement du remboursement des emprunts contractés par la Ville et transférés à la régie à sa création, dans le cadre des premiers travaux du tramway (4,1 M€).

A l'instar des charges financières, ce montant pourra être utilement revu au cours de l'année 2021 lorsque le montant à emprunter sera précisé, la durée d'emprunt ainsi que la date de versement des premières échéances (qui pourraient intervenir en toute fin d'année).

II.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 125,9 M€

Elles sont de deux ordres :

II.3.1 L'autofinancement (ressources propres) : 56,6 M€ d'autofinancement constitué de la dotation aux amortissements pour 45,7 M€ et le résultat d'exploitation de 2021 estimé à 10,9 M€.

II.3.2 Les subventions et prêts à taux zéro de l'agence de l'eau Seine-Normandie : 13,0 M€ dont 12,5 M€ de subventions, essentiellement liées à l'achèvement du chantier de modernisation de l'usine de traitement d'Orly.

La recette de 4,8M€ inscrite en 2021 correspond à la prise en charge par la ville de Paris du coût des travaux nécessaires à la libération du site d'Auteuil. Un second versement interviendra à l'achèvement de l'opération.

En l'état, le budget primitif EAU 2021 fait apparaître un besoin de financement complémentaire des investissements de 51,5 M€. Le cadre de présentation du budget primitif, sans reprise des résultats de l'année n-1, oblige à inscrire ce besoin de financement pour équilibrer le budget. Le montant sera révisé lors de l'adoption du budget supplémentaire 2021 et de la prise en compte des résultats de l'exercice 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Monsieur le Président du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,
Dan Lert

Délibération du Conseil d'administration du : 18 décembre 2020

Affiché au siège de la régie le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.